



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/448  
3 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 133 de l'ordre du jour

FINANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION  
DES NATIONS UNIES EN GÉORGIE

Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général (A/50/731/Add.2), qui renferme le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour la période allant du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996. À cette occasion, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires.
2. Par sa résolution 858 (1993) du 24 août 1993, le Conseil de sécurité a créé la MONUG en lui confiant un mandat initial de six mois. Ce mandat a depuis lors été prorogé et remanié par diverses résolutions du Conseil, la dernière en date étant la résolution 1065 (1996) du 12 juillet 1996, par laquelle il a été prorogé du 13 juillet 1996 au 31 janvier 1997, étant entendu que le Conseil le réexaminerait si le mandat de la force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants venait à être modifié.
3. Dans son rapport (A/50/731/Add.2), le Secrétaire général présente des informations sur l'exécution du budget de la MONUG pour la période allant du 16 mai 1995 au 12 janvier 1996 et expose les décisions que l'Assemblée générale devrait prendre à sa cinquante et unième session concernant le financement de la Mission.
4. Ainsi qu'indiqué au paragraphe 9 de ce rapport, les dépenses pour la période à l'étude se montent à 9 978 000 dollars en chiffres bruts (montant net : 9 502 400 dollars), ce qui laisse un solde inutilisé de 1 970 718 dollars sur les crédits d'un montant brut de 11 948 718 dollars (montant net : 11 220 568 dollars) ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/231 B du 12 juillet 1995. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 23 septembre 1996, le montant des contributions non acquittées s'élevait à 9 014 272 dollars.

5. Il ressort des données présentées dans les annexes I et II du rapport du Secrétaire général que le solde inutilisé de 1 970 718 dollars s'explique essentiellement par des économies réalisées au titre des opérations aériennes, du personnel militaire, du personnel civil, du matériel divers et des contributions du personnel.

6. Le montant des économies réalisées au titre de la rubrique 6 (Opérations aériennes) s'établit à 893 800 dollars et s'explique essentiellement par le fait que l'avion affrété a été remis rapidement à la disposition de l'affrèteur, celui-ci n'ayant pas été en mesure d'obtenir les autorisations d'atterrissage nécessaires. Le Gouvernement suisse a par la suite mis à la disposition de la Mission un avion de type Fokker F-27 pour remplacer l'avion qui n'avait pu être affrété, ce qui a résolu les problèmes d'ordre pratique. En vertu de l'arrangement qui a été conclu, la Mission ne prend à sa charge que les frais de manutention aux aéroports et l'indemnité de subsistance payable aux membres de l'équipage.

7. Le montant des économies réalisées au titre de la rubrique 1 (Personnel militaire) s'établit à 198 000 dollars, dont le gros (189 000 dollars) correspond à des économies opérées au titre de l'indemnité de subsistance (missions), du fait que certains observateurs militaires ont quitté la zone de la mission avant l'arrivée de leurs remplaçants. Le Secrétariat a affirmé que ce vide n'avait pas affecté l'accomplissement du mandat de la MONUG.

8. Le montant des économies réalisées au titre de la rubrique 2 (Personnel civil) s'établit à 533 300 dollars, dont 375 100 dollars au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international et 197 300 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions). Ces économies tiennent au fait que le taux de vacance de postes a été plus élevé que prévu en raison des retards enregistrés dans le remplacement du personnel, comme indiqué au paragraphe 5 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général. Il est à noter toutefois que des dépenses supplémentaires d'un montant de 90 100 dollars ont été engagées au titre des traitements du personnel local, qui résultent de deux augmentations de traitement ayant respectivement pris effet au 1er mai et au 1er juin 1995. Le Comité consultatif a demandé des précisions au Secrétariat, souhaitant savoir notamment pour quelle raison les traitements avaient été augmentés et s'il n'aurait pas été possible de prévoir cette augmentation, comme cela se fait pour les postes inscrits au budget ordinaire.

9. Le Comité a été informé que ces augmentations se fondaient sur deux enquêtes menées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La première en effet, intervenue en mai 1995, résultait d'une enquête intermédiaire entraînant une hausse globale de 37 %. La seconde, qui s'est traduite par une hausse de 13 %, a pris effet le 1er juin suivant, à la suite d'une enquête approfondie sur les conditions d'emploi. Les ressources nécessaires n'auraient pu être inscrites au budget pour la période considérée dans la mesure où ces augmentations n'ont respectivement été approuvées par le Bureau de la gestion des ressources humaines qu'en juillet 1995 et janvier 1996.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'il fallait lire, à l'annexe IV du rapport du Secrétaire général, pour le total des effectifs civils autorisés, non pas 136 mais 139.

11. Le Comité consultatif note un dépassement de 11 200 dollars au titre des transports. Comme indiqué au paragraphe 13 de l'annexe II du rapport du Secrétaire général, cela tient au fait que les dépenses au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien des véhicules usagés transférés d'autres missions ont été plus élevées que prévu. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que la plupart de ces véhicules provenaient de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) et que l'escarpement et l'état des routes en Géorgie n'avaient pas arrangé les choses.

12. Au paragraphe 10 de son rapport, le Secrétaire général indique qu'en ce qui concerne le financement de la MONUG, l'Assemblée générale devra prendre une décision quant à l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 1 970 718 dollars (montant net : 1 718 168 dollars). Le Comité consultatif recommande que ce solde soit porté au crédit des États Membres au titre de leur contribution au financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie.

-----